



1691, boul. Pie IX, bur. 405
Montréal (Québec) H1V 2C3
Tél. : (514) 524-2226
Courriel : masse@lemasse.org

Monsieur François Blais
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Le 10 septembre 2017

Présentation du MASSE

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) constitue le plus important regroupement de chômeuses et de chômeurs de la province. Nos groupes membres partagent quotidiennement les réalités de vie des travailleuses et travailleurs ainsi que des personnes sans emploi. Nous leur offrons des services de conseil, d'information, de formation et de représentation. Nous travaillons également, par l'éducation populaire et la mobilisation, à exiger des gouvernements la bonification des programmes sociaux et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population.

Aide sociale et assurance-emploi : deux réformes, même logique et même victime

Dans le cadre de la consultation sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) souhaite partager au ministre Blais cette lettre ouverte écrite par notre ancienne coordonnatrice Marie-Hélène Arruda. Malheureusement, depuis sa publication en avril 2016, le contenu de cette lettre est encore d'actualité puisque les critiques que nous avons émises n'ont pas été prises en considération.

En 2012, le gouvernement Harper procédait à une réforme majeure du programme d'assurance-emploi dont l'un des aspects les plus controversés était la définition d'emploi convenable qui avait pour effet de diviser les chômeurs en trois catégories (allant du « meilleur » au « pire chômeur ») auxquelles étaient associées un type d'emploi que le chômeur avait l'obligation de rechercher et d'accepter. Cet élément précis de la réforme a été vivement contesté puisqu'il portait directement atteinte au droit fondamental à la liberté de choisir son travail. Au diable tes intérêts, tes compétences ou tes besoins financiers, le gouvernement t'oblige à te dénicher n'importe quel emploi à un salaire inférieur et pouvant être très éloigné de ton domicile. On se souviendra qu'en réaction, le gouvernement du Québec dirigé par le Parti libéral, adoptait à l'unanimité une motion condamnant cette réforme.

Aujourd'hui, les choses ont changé. Alors que du côté fédéral, le gouvernement libéral a abrogé cette partie de la réforme, du côté provincial, on compte imposer à chaque nouveau demandeur d'aide de dernier recours un traitement tout aussi contraire au droit à la liberté de choisir son travail. Avec le programme Objectif Emploi avancé dans le projet de loi 70, le gouvernement du Québec prévoit obliger les primo demandeurs d'aide sociale à suivre une formation professionnelle.

Comment d'un côté ce même gouvernement toujours dirigé par le Parti libéral du Québec (seul le chef a changé depuis) peut-il condamner la réforme de l'assurance-emploi et de l'autre promouvoir un traitement similaire sinon pire pour les mêmes personnes. Parce que c'est bien de personnes sans-emploi dont on parle. **Un primo demandeur d'aide sociale, c'est dans la plupart des cas, un chômeur qui n'a pas eu droit à des prestations d'assurance-emploi ou qui les a épuisées.**

Avec tous les préjugés qui ont cours sur les personnes assistées sociales, on nous dira avec détermination et conviction que ce n'est pas la même chose, que les chômeurs eux méritent qu'on les aide, que l'assurance-emploi c'est un droit qu'ils ont mérité, ce qui n'est pas le cas des « maudits-BS-qu'on-fait-vivre-avec-nos-taxes-et-nos-impôts ». Avec un régime d'assurance-emploi qui ne couvre que 40 % des chômeurs, nous rétorquons qu'il faut s'attendre à ce que plusieurs d'entre eux aillent - non sans désespoir et résignation - cogner aux portes de l'aide de dernier recours.

Certains diront également que c'est bien de suivre des programmes de formation. Que ces personnes devraient se réjouir de pouvoir parfaire leur formation. Nous y voyons deux problèmes. D'abord, le caractère obligatoire et punitif. La personne sera obligée de participer à une mesure d'employabilité sans quoi on lui coupera une partie de son - déjà plus qu'insuffisant - chèque d'aide sociale. Ensuite, c'est tout le droit à la liberté de choisir son travail qui est compromis. Oui, avoir accès à une formation choisie à laquelle on a librement consenti peut être intéressant, voire souhaitable. Mais qu'on la choisisse à notre place en fonction des besoins du marché et non de nos intérêts et qu'on nous oblige à y participer sans quoi on nous imposera des pénalités, c'est vraiment autre chose. Va-t-on obliger par exemple un journaliste sans-emploi à suivre une formation en mécanique de véhicules lourds? Qu'en sera-t-il des primo-demandeurs plus âgés dont le marché du travail ne veut plus; va-t-on aller jusqu'à obliger une personne de 60 ans à retourner sur les bancs d'école?

Les réformes de l'assurance-emploi et de l'aide sociale ont toutes deux en commun d'utiliser les programmes de sécurité et d'assistance sociale comme outil de régulation de la main-d'œuvre et comportent un aspect contraignant et dépossèdent les individus de leur liberté à choisir leur travail. Pour avoir droit à ces programmes, qui sont censés être des véhicules pour permettre la réalisation du droit à la sécurité sociale, il faut dorénavant se conformer aux politiques d'emploi dictées par le gouvernement. Ainsi, c'est non seulement le droit à la liberté de choisir son travail qui est compromis mais également le droit à la sécurité sociale.

Si en 2012, l'Assemblée nationale, en défenseur de ses citoyens, s'est objectée contre la réforme de l'assurance-emploi et la notion d'emploi convenable, pourquoi cette même idée serait-elle plus acceptable aujourd'hui pour les personnes à l'aide sociale ? Maintenant qu'Ottawa se dirige dans la bonne direction, c'est au tour de Québec d'être conséquent et de suivre le pas en renonçant à son controversé programme Objectif Emploi.

Conclusion

En somme, nous voulons un programme d'aide sociale qui aide réellement les personnes à s'en sortir. Nous réclamons donc des mesures volontaires et adaptées aux besoins des personnes ainsi qu'un rehaussement des prestations.

Aussi, nous appuyons les revendications de la Coalition Objectif Dignité :

Que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) retire le règlement instaurant le programme Objectif emploi;

Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, que les personnes soient nouvellement admises ou non au programme d'aide sociale;

Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires des programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leur orientation d'origine;

Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale.